



Refus du certificat médical

Par Dalila4545

Bonjour,

Pour pouvoir consulter mon médecin, je dois m'absenter une journée complète car il est à plus de 120 km de mon domicile. Afin de justifier mon absence d'une journée à mon employeur, je lui ai fourni un certificat médical. Peut-il le refuser et considérer que c'est une absence injustifiée ?

Cordialement,

Par kang74

Bonjour

C'est bien une absence non autorisée et non justifiée par le cadre légal .

Donc à moins d'être en ALD exonérante, et de voir ce médecin dans le cadre du protocole de soin pour votre traitement :

Article L1226-5

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2016

Modifié par LOI n°2015-1702 du 21 décembre 2015 - art. 59 (V)

Tout salarié atteint d'une maladie grave au sens du 3° et du 4° de l'article L. 160-14 du code de la sécurité sociale bénéficie d'autorisations d'absence pour suivre les traitements médicaux rendus nécessaires par son état de santé.